



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 21/07/2021

DENGUE À LA RÉUNION : épidémie en baisse, continuons nos efforts !

Avec 367 cas de dengue confirmés du 5 au 11 juillet, l'épidémie poursuit sa baisse.

Le nombre de passages aux urgences est également en diminution.

Les cas enregistrés sont dispersés sur 23 communes.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs (Etats, collectivités, population...) doit se poursuivre.

En cette période de vacances scolaires, propice aux déplacements, la préfecture et l'ARS rappellent également aux Réunionnais la nécessité de maintenir une vigilance au quotidien, en appliquant les moyens de protection (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs...) et en contactant son médecin ou les urgences si son état de santé se dégrade.

Situation de la dengue au 21 juillet 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Le nombre de cas de dengue est en baisse, avec une dispersion toujours marquée sur l'île.

A l'exception des Avirons, 23 communes enregistrent des cas :

- **Dans l'Ouest** : Saint-Paul (31%), La Possession (11%), Saint-Leu (9,5%), Le Port (5%)
- **Dans le Sud** : Saint-Pierre principalement (11%)
- **Dans le Nord** : Saint-Denis principalement (12%)
- **Dans l'Est** : Saint-André

Depuis le 1^{er} janvier 2021

- **28 635 cas confirmés**
- **731 hospitalisations**
- **3 963 passages aux urgences**
- **15 décès** directement liés à la dengue

Localisation des regroupements de cas (foyers de dengue) :

REGION OUEST

- **Le Port** (Cœur Saignant)
- **La Possession** (Rivière des Galets, Cap Noir et Ville)
- **Saint-Paul** (Hangar, Bois de Nèfles, Bellemène, Plateau Caillou, Le Hameau de Corbara, Fond Benjoin, Le Petit Bernica, La Petite France, Grand Fond)
- **Saint-Leu** (Pointe des Châteaux, Portail)

REGION SUD

- **Saint-Pierre** (Bois d'Olives, Les Assises, Les Casernes, Terre Sainte, Montvert les Bas, Grand Bois)

REGION NORD

- **Saint-Denis** (Bellepierre)

Recommandations pour lutter contre la dengue

Il suffit d'une seule piqûre de moustique pour avoir la dengue.

Les autorités sanitaires recommandent à la population de :

- **Se protéger contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes pour protéger son entourage.**
Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.
- **Éliminer les gîtes larvaires (nids à moustiques)** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile, vérifier les gouttières...
- **Consulter un médecin en cas de symptômes**: fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, ... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.
- **Si vous êtes malade de la dengue**:
 - **Continuez à vous protéger** contre les piqûres de moustiques.
 - Afin de prévenir les formes graves de la dengue :
 - **Surveillez votre état de santé**, surtout entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie
 - **Consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence** si vous avez des signes et symptômes suivants: douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
 - **Consultez sans délai un ophtalmologue ou les urgences du CHU Nord, en cas de complications ophtalmologiques (baisse de la vue grave et brutale)** survenant environ 8 jours après le début des signes de la dengue
 - **Rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé**



Les formes graves de dengue touchent **tous les âges** :

nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées.

Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des pathologies.

Les enfants de moins de deux ans, dont les parents pensent qu'ils pourraient avoir la dengue, doivent être de préférence pris en charge en milieu hospitalier.

La dengue étant susceptible d'altérer le foie, **il est recommandé de suivre strictement les recommandations de son médecin** sur la prise de **paracétamol**.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le [Facebook Ensemble contre les moustiques](#)

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974